

Numéro du BEEFP 88-161

Québec (Québec)

Anciens Quartiers des gardes

Bâtiment n° 24

La Citadelle, Québec

Les anciens Quartiers des gardes ont été construits en 1846, suivant des plans attribués aux Ingénieurs royaux. L'entrée et une partie du passage qui mène à la section principale du bâtiment ont été modifiées en 1848 et il semblerait que certaines voûtes aient été reconstruites en utilisant des techniques de construction modernes. Le bâtiment n° 24 est situé à l'intérieur de la contrescarpe ouest; il est présentement inoccupé. Le bâtiment n° 24 fait partie de la Citadelle de Québec, un lieu historique national. L'édifice est sous la responsabilité de Parcs Canada. Consulter le rapport 88-161 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le bâtiment n° 24 a été désigné «édifice classé» en raison de son importance historique, pour la justesse de sa conception, pour la qualité de sa construction, ainsi que pour sa valeur environnementale.

Les anciens Quartiers des gardes sont associés aux activités de défense de l'Amérique du Nord britannique exercées pendant la période d'achèvement de l'édification de la Citadelle (1839-1857). Il s'agit du premier et du plus important bâtiment érigé au cours de cette période pour renforcer la capacité défensive de l'angle ouest de la Citadelle à l'extérieur de l'enceinte. Du point de vue de l'histoire locale, le bâtiment n° 24 contribue à accentuer le caractère militaire de la Citadelle qui, au siècle dernier, a eu un impact majeur sur l'administration civile de la ville de Québec ainsi que sur son développement territorial.

Les anciens Quartiers des gardes ont été construits pour servir de corps de garde et pour couvrir le fossé inférieur de tirs d'artillerie. C'est pourquoi ce bâtiment était partiellement camouflé dans la contrescarpe, ne laissant à découvert qu'une façade pourvue d'embrasures ainsi que le mur latéral ouest. Cette construction soignée démontre l'habileté des artisans impliqués dans son édification ainsi qu'un choix judicieux de matériaux.

Le bâtiment n° 24 rehausse le caractère militaire du site où il est situé. Par ses matériaux et sa conception, il s'intègre bien aux autres ouvrages défensifs de la forteresse.

Numéro du BEEFP 88-161

Québec (Québec)

Anciens Quartiers des gardes

Bâtiment n° 24

La Citadelle, Québec

Éléments caractéristiques

La valeur patrimoniale du bâtiment n° 24 repose sur son concept d'origine, sur les matériaux et les techniques de construction employés, ainsi que sur son emplacement stratégique.

Deux passages successifs permettent d'accéder au bâtiment principal, qui compte cinq casemates en enfilade. L'entrée, située près de la Porte de mailles, ouvre sur un premier passage qui donne accès aux toilettes. Le second passage, plus étroit et long de 43 pieds, descend en pente douce vers les casemates. Il est recommandé de respecter ce parti architectural.

Le bâtiment n° 24 présente les caractéristiques des édifices militaires britanniques: une construction de maçonnerie solide et fonctionnelle, offrant une très bonne résistance aux bombes grâce à des plafonds voûtés. Dans la partie principale, les pierres sont posées à assises irrégulières alors que les murs et la voûte du long corridor sont en brique. Les rares détails d'ornementation sont le cordon qui court au niveau du toit de la partie principale et les voussoirs des cinq embrasures de la façade. Le toit à faible pente est recouvert de gazon et le dessus est percé de cinq cheminées de pierre.

Il conviendrait de préserver ce concept d'origine. Pour ce qui est des futures réparations à la maçonnerie, il serait souhaitable d'utiliser des matériaux et des méthodes de construction traditionnelles. L'entretien des joints devrait être fait régulièrement; les pierres endommagées devraient être remplacées par des éléments en tous points semblables aux anciens (type, taille, couleur et appareil). Pour préserver le caractère historique du bâtiment, le style des portes devrait suivre le modèle des anciennes. Il faudrait aussi respecter le profil de la toiture si des travaux d'étanchéité s'avèrent nécessaires.

L'intérieur du bâtiment n° 24 compte cinq casemates séparées par des murs formant des arcs segmentaires; chaque casemate compte un mur percé d'une embrasure en plein cintre. Le plancher est en terre battue. Plusieurs éléments anciens ont survécu: deux fours, les conduits de fumée, les restes d'un ensemble de volets du XIX^e siècle, les portes intérieures en bois de l'entrée, et les grands crochets utilisés pour les garder ouvertes. Tous ces éléments d'origine sont à préserver.

Il est aussi recommandé de respecter l'allure rudimentaire des espaces intérieurs qui évoque la fonction première du lieu. La mise en valeur éventuelle de ce site devrait permettre de conserver tous les éléments qui font référence à sa double fonction. On pourrait éventuellement redessiner les grilles pour les installer du côté intérieur des

Numéro du BEEFP 88-161

Québec (Québec)

Anciens Quartiers des gardes

Bâtiment n° 24

La Citadelle, Québec

embrasures, par fidélité au concept d'origine.

La relation qui existe entre les anciens Quartiers des gardes et le site d'implantation - le fossé inférieur et le Bastion St-Louis - contribue de façon indéniable à la définition de sa valeur patrimoniale. Il est donc important de préserver le caractère militaire de l'environnement et de ne pas introduire d'aménagement paysager qui puisse en diminuer la lecture.

Pour plus d'information, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.

2001.08.27